

Visa d'études

L'Allemagne attire chaque année un grand nombre d'étudiants internationaux grâce à son grand choix de programmes d'études et à ses frais d'inscription peu élevés. Vous trouverez ici des informations pour demander un visa d'études.

  [Visa et séjour](#)  [Différents types de visa](#)  **Visa d'études**

Sur cette page

-  Conditions d'obtention d'un visa d'études
-  Visa d'études : quelles perspectives pour vous ?
-  Études terminées : quelles sont vos options ?
-  Programmes de mobilité pour les étudiants internationaux dans l'UE
-  Pas encore trouvé d'université ? Le visa pour la candidature à l'université
-  Vos perspectives avec le visa pour la candidature à l'université
-  Demander le visa d'études en ligne

Vous souhaitez étudier en Allemagne ? Des études en Allemagne ouvrent beaucoup d'opportunités attrayantes. Il existe de nombreux programmes d'études internationaux et les frais ne sont pas élevés. À cette

fin, vous pouvez obtenir un **visa** d'études pour l'Allemagne. Le **permis de séjour** conformément à [l'article 16b](#)  de la loi allemande sur le séjour des étrangers - AufenthG comprend également des cours de préparation aux études comme des cours de langue ou des classes préparatoires universitaires ou un établissement similaire ainsi qu'un **doctorat** au sein d'un établissement d'enseignement supérieur allemand.

Vous pouvez voir sous la rubrique « [Comment faire une demande de visa ?](#) » si vous avez besoin d'un visa pour venir en Allemagne.

Conditions d'obtention d'un visa d'études

- Vous avez été admis(e) dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État en Allemagne. Consultez la rubrique « [Étudier en Allemagne](#) » pour savoir comment postuler à des études supérieures en Allemagne.
- Vous pouvez subvenir à vos besoins pendant toute la durée des études. Vous pouvez le prouver en ouvrant un **compte bloqué** (au moins **11 904 euros** pour l'année 2026), avec une bourse ou en présentant une **déclaration de prise en charge**.
- Pour certaines filières d'études, il est nécessaire de prouver certaines connaissances linguistiques. Le niveau B2 du **Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)** est généralement requis. Ces connaissances doivent être prouvées auprès de l'ambassade ou du consulat allemand(e).

Vous remplissez les conditions indiquées ? Renseignez-vous sur le déroulement de la [procédure de visa et d'entrée](#).

Visa d'études : quelles perspectives pour vous ?

Le permis de séjour pour faire des études en Allemagne est délivré en général pour une durée de deux ans lors de la première demande. Si vous n'avez pas encore obtenu votre diplôme de fin d'études supérieures pendant cette période, le permis de séjour peut être prolongé de deux ans supplémentaires sur demande.

Pendant vos études, vous pouvez travailler jusqu'à 140 jours entiers ou 280 demi-jours par an ou jusqu'à 20 heures par semaine. Les activités professionnelles secondaires pour étudiant(e)s peuvent être exercées sans limite de temps.

Études terminées : quelles sont vos options ?

Après avoir terminé vos études avec succès, vous pouvez, afin de rester en Allemagne, demander un permis de séjour pour la recherche d'un emploi conformément à [l'article 20, al. 1, n° 1](#)  de la loi sur le séjour des étrangers (AufenthG). Le permis de séjour est délivré pour une durée maximale de 18 mois afin de trouver un **emploi qualifié** en Allemagne. Tant que vous êtes à la recherche, vous pouvez exercer n'importe quel emploi. Dès que vous avez trouvé un **emploi qualifié**, vous pouvez convertir votre permis de séjour d'études en un [permis de séjour pour travailleurs/travailleuses qualifié\(e\)s](#) ou en une [carte bleue européenne](#). Vous trouverez de plus amples informations sur les possibilités qui s'offrent à vous pendant et après les études en Allemagne dans la rubrique « [Perspectives après les études](#) ».



Permis de séjour permanent après un diplôme universitaire allemand

En tant que diplômé(e) d'un établissement d'enseignement supérieur allemand, vous pouvez demander un permis de séjour permanent après avoir exercé une activité professionnelle pendant deux ans ([article 18c, alinéa 1, phrase 2](#)  de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG).

Programmes de mobilité pour les étudiants internationaux dans l'UE

Vous possédez un visa d'études délivré par un autre État membre de l'UE et souhaitez faire une partie de vos études en Allemagne ? Si le séjour en Allemagne ne dépasse pas 360 jours, vous n'avez pas besoin d'un **titre de séjour** pour l'Allemagne. Cependant, l'établissement d'enseignement supérieur qui vous accueille doit informer l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) et l'autorité compétente dans l'autre État membre de l'UE de votre séjour prévu pour faire des études en Allemagne. Le courrier relatif à la mobilité doit être accompagné de différents justificatifs.

Pas encore trouvé d'université ? Le visa pour la candidature à l'université

Vous avez décidé de faire des études en Allemagne, mais vous n'avez pas encore été officiellement admis(e) dans un établissement d'enseignement supérieur allemand ? Dans certaines conditions, vous pouvez aussi venir en Allemagne avec un visa délivré pour la candidature à l'université conformément à [l'article 17, alinéa 2](#) de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG.

Vous pouvez voir dans la rubrique « [Qui a besoin d'un visa ?](#) » si vous avez besoin d'un visa pour venir en Allemagne.

Conditions d'optention d'un visa pour la candidature à l'université

- Vous disposez d'un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès à l'enseignement supérieur en Allemagne ou permettant d'assister aux cours préparatoires du « Studienkolleg ».
- Vous remplissez les exigences en matière de connaissances linguistiques requises pour les études souhaitées. Pour savoir quel type de preuve peut être fourni, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat allemand(e) compétent(e).
- Vous devez pouvoir subvenir à vos besoins pendant toute la durée de votre séjour. Vous pouvez le justifier en ouvrant un compte bloqué d'**au moins 1 091 euros par mois** (année 2026) ou en présentant une déclaration de prise en charge.

Vous remplissez les conditions indiquées ? Renseignez-vous sur le déroulement de la [procédure de visa et d'entrée](#).

Vous trouverez ici un [aperçu](#) des exigences en matière de moyens de subsistance selon le motif du séjour.

Vos perspectives avec le visa pour la candidature à l'université

Le visa ou le permis de séjour pour la candidature à l'université vous permet de rester jusqu'à neuf mois en Allemagne. Pendant ce temps, vous pouvez postuler à une place dans une université ou à des cours de préparation aux études. Vous pouvez, par exemple, participer à un cours de langue ou à une **classe préparatoire universitaire**. Le permis de séjour pour la candidature à l'université ne peut pas être prolongé pour le même motif.

Pendant votre séjour à cette fin, vous pouvez exercer un emploi à raison de 20 heures maximum par semaine. Vous avez également la possibilité de travailler à l'essai pendant 2 semaines maximum au total. Cela signifie

que vous pouvez ainsi gagner un peu d'argent pendant votre séjour.

Avez-vous été admis(e) dans un établissement d'enseignement supérieur ou à une classe préparatoire universitaire ? Vous pouvez alors demander un [permis de séjour d'études](#) auprès du [service des étrangers](#)  compétent conformément à [l'article 16b](#)  de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG.

Demander le visa d'études en ligne

Vous remplissez les conditions requises ? Alors vous pouvez faire votre demande de visa d'études ou pour rechercher une place à l'université en ligne ici : [Portail des services consulaires du ministère fédéral des Affaires étrangères](#) .

Plus d'informations sur le web

Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA)

[Vous pouvez vous renseigner sur le visa dont vous avez besoin pour venir en Allemagne avec le Visa-Navigator.](#)

Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

[Centre de compétence en matière d'asile, de migration et d'intégration en Allemagne](#)



Imprimer la page



